

LE COLLÈGE NATIONAL TECHNIQUE DU BOIS DE MOUCHARD

THE NATIONAL WOOD TECHNICAL COLLEGE AT MOUCHARD (FRANCE)

SUMMARY

A survey of the new possibilities now available, at the National Wood Technical College at Mouchard (France), for the formation of wood-industry specialists.

The course is a four-year one, due to be increased to five. It includes the study of tropical woods.

LA ESCUELA NACIONAL TECNICA DE LA MADERA DE MOUCHARD

RESUMEN

Este artículo es una exposición de las nuevas posibilidades de que dispone actualmente la Escuela Nacional de la Madera de Mouchard (Francia) que, en un plano práctico, forma técnicos especializados para las industrias madereras y mas especialmente para las serrerías.

Los estudios duran cuatro años y van a ser ampliados a cinco. En ellos va incluido un estudio de las maderas tropicales.

Le développement et la modernisation des industries du bois, qui, de plus en plus s'installent dans les pays tropicaux, posent d'une façon aiguë le problème de la recherche de techniciens spécialisés, ayant acquis une connaissance pratique de l'utilisation des machines à employer; à commencer, bien entendu, par la connaissance détaillée du sciage.

Par ailleurs, beaucoup d'utilisateurs de bois, éloignés des grandes scieries, sont fréquemment amenés, sans chercher à créer une véritable industrie forestière, à acquérir une scie à grumes, pour la satisfaction de leurs besoins en bois débités. Leur problème ne justifie cependant pas toujours le recrutement d'un spécialiste, aussi sont-ils souvent amenés à envoyer un de leurs praticiens effectuer un stage d'affûtage, surtout depuis que l'emploi des scies à ruban commence à se répandre.

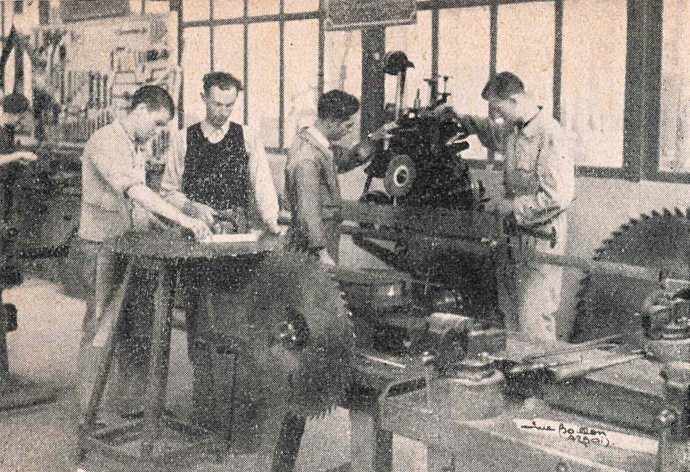
Nous avons déjà signalé dans le n° 13 de notre Revue le rôle que peut jouer, dans ce

suivre, M. CHEVAIS, le Directeur du Collège National Technique du Bois de Mouchard, tiendra nos lecteurs au courant des nouvelles possibilités de cet établissement.

Des élèves de la promotion devant sortir en juillet prochain seraient attirés par les carrières en pays tropical. Nous avons pensé qu'il n'était pas sans intérêt de le signaler ici, en temps utile, aux industriels du bois qui sont à la recherche de spécialistes.

N.D.L.R.

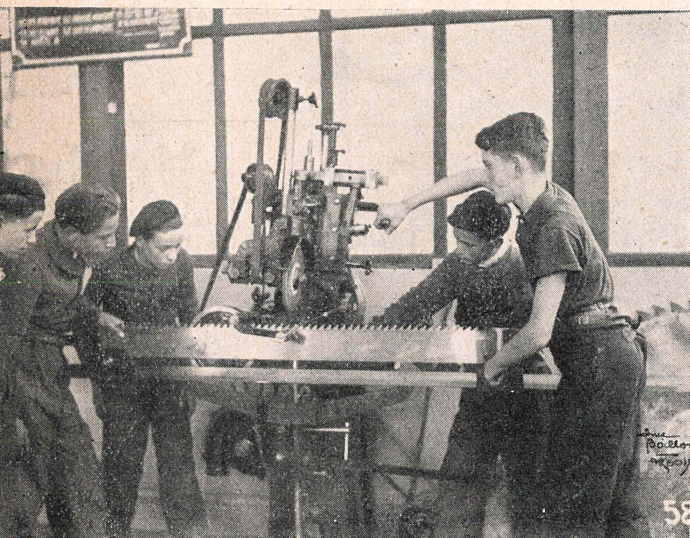
Les revues professionnelles et les journaux officiels ont annoncé, en fin d'année 1950, que l'Ecole du Bois de Mouchard venait d'être nationalisée et que ses possibilités avaient été augmentées. Plusieurs correspondants ont demandé des précisions sur cette transformation administrative, et souhaitent connaître les projets d'avenir de l'établissement, auquel beaucoup de professionnels du bois s'intéressent.



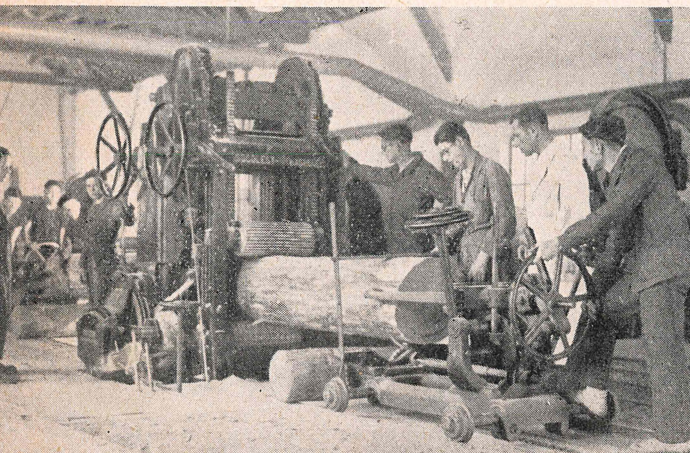
Collège du bois de Mouchard

Ci-dessus : L'atelier d'entretien et d'affûtage des scies

Ci-dessous : Les élèves étudiant l'affûtage d'une lame de scie alternative



Ci-dessous : Etude de l'alternative verticale



HISTORIQUE DE L'ECOLE

Créée en 1934, par les efforts conjugués de l'Institut National du Bois, de la Direction Générale de l'Enseignement Technique et de la Municipalité de Mouchard, l'Ecole justifiait sa situation géographique par sa proximité de la grande forêt de Chaux (20.000 hectares) et des belles forêts de sapins du Haut-Jura. Annexée au Collège Moderne et Technique, elle débuta au centre de Mouchard et se développa très vite. L'internat, agrandi par des constructions successives, comporte maintenant des locaux pour 300 élèves : classes, dortoirs, salles à manger, gymnase, salle des fêtes.

Une construction nouvelle, située à 400 mètres sur la route de Lons-le-Saunier, fut édiflée pour l'aménagement d'ateliers modernes, destinés au Collège Technique et à l'Ecofê du Bois, avec scierie et atelier d'affûtage. Des jardins peuplés de conifères et d'essences rares entourent les ateliers.

Le décret du 6 octobre 1950 a fondu définitivement les deux écoles ; le collège est assimilé à une école nationale professionnelle. Cette transformation va se traduire sur le plan pratique par l'ouverture de crédits plus nombreux, par l'achat de mobilier, de machines, par la réfection des bâtiments, l'agrandissement des ateliers, etc.

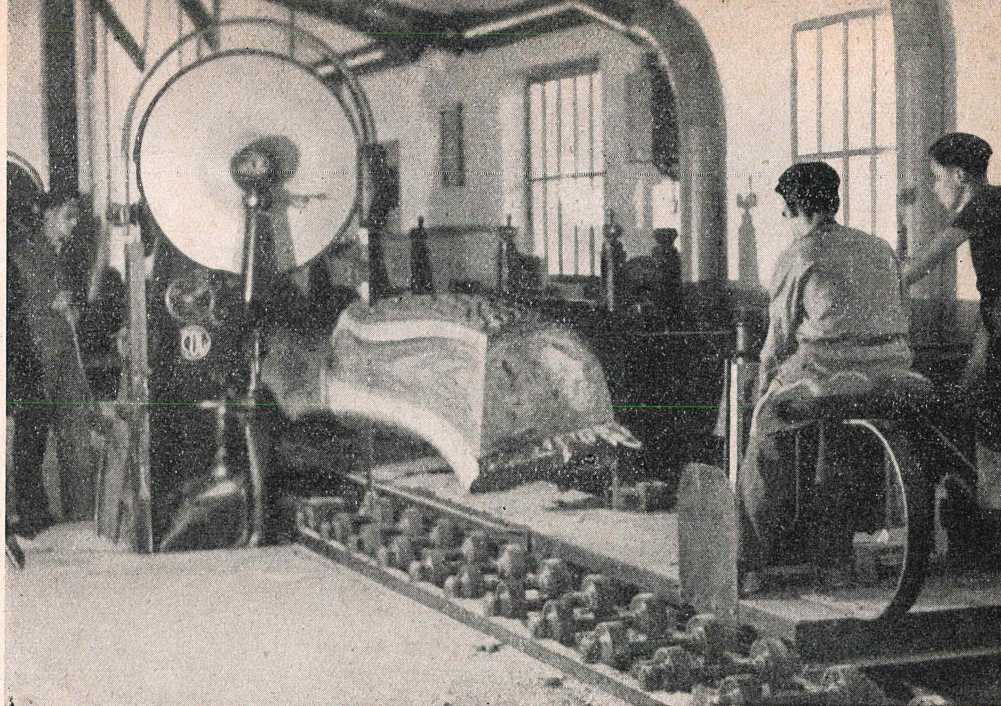
En effet, actuellement, l'Ecole éclate dans ses locaux, car de plus en plus, les exploitants forestiers lui demandent de nombreux affûteurs, et elle devrait pouvoir recevoir au moins cent élèves de plus dans les sections « Bois » et « Mécaniciens de scierie ».

Les enseignements qui ont affirmé le caractère original de l'Ecole seront développés : la sylviculture, la technique de l'affûtage (confiée à des techniciens qualifiés, presque toujours anciens élèves de Mouchard) et la connaissance des diverses machines utilisées dans les industries du bois.

Sans prétendre rivaliser avec les laboratoires du bois, les professeurs de Mouchard ont étudié et mis au point des méthodes d'apprentissage, des procédés d'affûtage et sciage, adaptés aux diverses essences françaises et tropicales.

LE RECRUTEMENT

Les origines des élèves sont très variées : alors que la section industrielle recrute surtout ses élèves dans le département du Jura, ceux de la section « Bois » viennent de toute la France (parmi eux beaucoup de fils d'exploitants forestiers ou de scieurs et quelques étudiants qui ont senti naître la vocation des métiers du bois).



La section des « Mécaniciens de Scierie » reçoit des élèves de collèges techniques titulaires d'un C.A.P. de menuisier ou d'ajusteur, qui viennent se familiariser avec les procédés d'affûtage et s'initier au montage des machines de scierie (fondations, réglage).

Enfin, les stagiaires, presque toujours affûteurs de métier, envoyés par leurs patrons, viennent se perfectionner, et étudient les procédés de planage, brasage, tensionnage et affûtage des scies.

Les deux stages de chaque trimestre doivent malheureusement limiter leur effectif à une douzaine d'ouvriers.

Déjà plusieurs jeunes gens issus de la France d'Outre-Mer sont passés par Mouchard, et c'est à leur intention que l'Ecole va recevoir des grumes de bois tropicaux, dont ils étudieront la coupe.

Le concours d'entrée a lieu en juillet, dans deux centres d'examen, Paris et Mouchard. Il permet soit l'entrée en « quatrième », soit l'admission directe en « seconde » (appellation des classes en usage dans les lycées).

SANCTION DES ETUDES

Le programme révisé des études des diverses sections du Collège National Technique du Bois pourra être communiqué dans un avenir proche. L'examen qui sanctionne les études était jusqu'à ce jour un diplôme d'ancien élève. Il va sans doute s'intituler le Diplôme d'élève breveté du Collège National Technique du Bois, et son niveau s'apparentera à celui des Ecoles Nationales Professionnelles, d'autant qu'une

année nouvelle, ajoutée aux quatre années actuelles, permettra d'étendre sur cinq ans le programme actuel et par suite de mieux l'approfondir. Les meilleurs élèves auront ainsi plus de facilités pour se préparer à l'Ecole Supérieure du Bois de Paris.

Quoique l'Ecole ait été appelée à participer à l'établissement d'un programme de Certificat d'aptitude Professionnelle d'affûteur-scieur à la « Commission Nationale du Bois et de ses Dérivés », cet examen, axé sur la formation professionnelle donnée à Mouchard, ne sera pas la sanction officielle du collège. Il consacrera seulement un apprentissage manuel, que certains exploitants jugent suffisant pour l'affûteur chef d'équipe. Les études faites à Mouchard débordent ce niveau de connaissances, tant par les études générales (programme du baccalauréat avec une langue) que par les études techniques (botanique, sylviculture, comptabilité, mathématiques financières, dessin technique, etc., etc...).

En conclusion, nombreuses sont les perspectives d'avenir du Collège National Technique du Bois avec ses préparations polyvalentes ; le vœu le plus cher des amis de l'Ecole, des professeurs et des anciens élèves, est que cette école continue à former un nombre de plus en plus grand de bons techniciens et contribue largement à mettre en pratique les méthodes modernes d'exploitation des bois français et tropicaux.

D. CHEVAIS,

*Directeur du Collège National Technique
du Bois de Mouchard.*